

Règlement Color'Ski d'Orcières

1. Organisation

La Color'Ski d'Orcières est organisée par l'Office de Tourisme d'Orcières. L'événement se déroulera le dimanche 5 avril 2020 sur le domaine skiable d'Orcières Merlette 1850.

2. Principe

Un équivalent de la célèbre Color Run, mais à skis. Une descente amusante et pigmentée dont l'enjeu est de braver les jets de poudre colorée en passant des « portes ». A l'arrivée, chaque participant jette son propre sachet de poudre provoquant une explosion de couleur, le tout dans une ambiance musicale. Durant le parcours, un parcours d'obstacles (faciles) est à franchir pour le plus grand bonheur de tous.

Les participants à la Color'Ski d'Orcières s'élançeront tous en même temps. A visée festive et ludique principalement, la descente ne comportera ni chronométrage ni classement.

Un filtrage sera effectué avant chaque obstacles, les passages se faisant dans l'ordre d'arrivée afin de faciliter leur franchissement. Si une personne ne parvient pas à franchir un obstacle au 2ème essai, elle a la possibilité de l'éviter.

4. Inscriptions

Les inscriptions se font comme suit :

- Cas 1 : téléchargement du bulletin d'inscription sur www.orcieres.com à compléter et renvoyer par courrier à l'Office de Tourisme d'Orcières, accompagné du règlement jusqu'au lundi 30 mars 2020 inclus (cachet de La Poste faisant foi) / directement à l'Office de Tourisme d'Orcières jusqu'au 30 mars 2020 inclus
- Cas 2 : à l'Office de Tourisme d'Orcières directement entre le 31 mars 2020 et jusqu'au dimanche 5 avril 2020, jour de la Color'Ski d'Orcières, avant 10h et sous réserve de places encore disponibles (limité à 150 places).

Les inscriptions sont ouvertes à tout public de **niveau 3ème étoile minimum, une autorisation parentale est demandée pour les participants mineurs.**

5. Tarifs

Inscription à la course comprenant le sac participant (hors pass remontées mécaniques)

- Jusqu'au 30 mars 2020 inclus : **10€**
- Entre le 31 mars et le 5 avril 2020 (jour-J) : **15€**

Les participants devront être en possession du forfait permettant l'accès aux remontées mécaniques le dimanche 5 avril 2020. Le forfait journée sera porté à 20,50€ pour les participants à la Color'Ski au lieu de 36€ et pourra être pris directement à l'Office de Tourisme lors du retrait du sac participant (+2€ de caution pour la keycard).

Offre de séjour : hébergement + inscription à la course : à partir de 52€/personne (base 4 adultes, forfaits en sus).

6. Retrait des sacs participants :

Le retrait des sacs participants se fait les samedi 4 avril 2020 et dimanche 5 avril 2020 à l'Office de Tourisme avant 10h00.

Le sac est composé :

- d'une combinaison de protection ;
- d'un sachet de poudre de couleur (à conserver jusqu'à l'explosion de couleurs) ;
- d'une protection respiratoire (masque ou tour de cou).

7. Équipement obligatoire

Les participants devront être en possession au départ de la course :

- d'une combinaison de protection (fournie) à porter en dernière couche vestimentaire ;
- d'une protection respiratoire (fournie) ;
- d'un casque de ski pour le passage des obstacles (non fourni) ;
- d'un masque de ski pour protéger les yeux (non fourni).

Le non-port de l'un de ces équipements entraîne l'impossibilité de prendre le départ.

8. Lors de l'événement

Chaque participant déclare accepter en connaissance de cause les risques propres à la pratique du ski et n'emprunter l'itinéraire proposé, y compris les obstacles, que sous son entière responsabilité et appréciation.

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours et le programme des animations, notamment pour des raisons de sécurité.

9. Responsabilité - Assurance

Chaque participant doit être couvert au titre d'une assurance personnelle responsabilité civile.

Tout incident ou dégradation des tenues survenues sur le parcours sera sous la responsabilité du participant et en aucun cas l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable. Il convient ici de rappeler que le secours sur piste est payant et qu'Orcières Labellemontagne, exploitant du domaine skiable, propose des assurances spécifiques en vente aux caisses.

10. Droits à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

11. Conditions générales

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.